

ASSURANCE CHOMAGE

LE PATRONAT ATTAQUE LES DROITS DES PRECAIRES

Les négociations concernant l'indemnisation des chômeurs continuent. Les prochaines réunions de négociation devant se tenir les 30 mai et 14 juin, les organisations patronales – Medef, CGPME et UPA – ont publié neuf propositions qui consistent encore et toujours à précariser les bénéficiaires.

LE MEDEF JUGE LES REGLES ACTUELLES D'INDEMNISATION TROP AVANTAGEUSES.

Le Medef veut moduler le montant des indemnisations en fonction de l'intensité du travail (**proposition n°1**). Le montant des indemnisations ne serait plus calculé en fonction du salaire journalier de référence mais en fonction du dernier salaire mensuel perçu.

Le Medef propose par ailleurs de moduler le montant des droits en fonction de l'état du marché du travail (**proposition n°5**) en faisant varier le ratio actuel basé sur le principe 1 jour cotisé = 1 jour indemnisé dans la limite de 24 mois. Ainsi, si le taux de chômage venait à passer sous la barre des 10 %, les chômeurs bénéficieraient d'un nombre de jours d'indemnisation inférieur au nombre de jours cotisés.

Les chômeurs de plus de 50 ans voient aussi leurs droits menacés (**proposition n°6**). Leur durée d'indemnisation serait réduite et modulée en fonction de leur « *effort significatif en terme de formation* ».

LE MEDEF VEUT RENFORCER LE CONTROLE (PROPOSITION N°2) ET IMPOSER LA DEGRESSIVITE DES DROITS SI LA RECHERCHE D'EMPLOI ETAIT JUGEE « *PEU EFFECTIVE* »!

C'est réduire le Service public de l'Emploi et plus particulièrement de Pôle emploi à un simple rôle d'encadrement, de culpabilisation des chômeurs et de contrôle social. Dans le même ordre d'idée, le Medef entend couper les vivres à Pôle emploi en gelant, voire en réduisant, la participation de l'Unedic à son budget de fonctionnement (**proposition n°9**). Le Pôle emploi idéal du Medef ne se consacrerait plus qu'à la chasse aux mauvais chômeurs, au dépend de l'accompagnement et de l'intermédiation.

LE MEDEF VEUT FAVORISER L'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE (PROPOSITION N°4).

Vielle lubie du patronat, particulièrement d'actualité grâce au gouvernement socialiste, l'objectif est surtout de transférer une partie des salarié-es vers un statut indépendant précaire en dehors de tous droits collectifs et – bien entendu – les faire sortir définitivement de l'assurance chômage !

DEBAT NUIT-DEBOUT, MARDI 31 MAI 2016 A 18H PLACE DE LA REPUBLIQUE A PARIS.

Suite à la journée de négociation du 30 mai, ce débat place de la République le 31 mai nous permettra de faire le point sur les propositions du patronat et d'élaborer collectivement les actions à mener pour défendre nos droits !

Défendons une assurance chômage juste et équitable

UN EMPLOI, C'EST UN DROIT ! UN REVENU, C'EST UN DU !

CODE DU TRAVAIL, ASSURANCE CHOMAGE : MEME COMBAT !

AC !, Apeis, CGT-chômeurs rebelles, CIP-idf, Les Maternitantes, MNCP, Recours-radiation, CNT-SO, CGT-USI, SNU-Pôle emploi, SNU-TEFI, Solidaires, SUD-Culture, SUD-Emploi, SUD-FPA

Paris, le 24 mai 2016

